

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 670

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 11

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« privative de liberté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement pour mettre en cohérence le texte avec l'amendement précédant.